



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **55-13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 12 décembre 2013**

Le douze décembre deux mil treize, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Christian COIGNÉ, Président du SIRD

Date de convocation : 03 décembre 2013

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 10 Votants : 11

Présents : Michel BAFFERT, Valérie BELLE, Yannick BOULARD (pv Mme DIDIER), Sylvain CIALDELLA, Christian COIGNÉ, Jacques GAUTHIER, François GILABERT, Véronique GONNET, Marcel REPELLIN, Jacqueline TESSAIRE

Absents excusés : Aldo CARBONARI, Jeanine CARRIER, Claudine DIDIER, Gisèle FRIER, Guy JULLIEN, Marylin MASTROMAURO, Patrick MOLINARO, Denis ROUX

Secrétaire de séance : Véronique GONNET

Président de séance : Christian COIGNÉ

Rappel du quorum : 10

OBJET : INSERTION-EMPLOI

Validation de la convention Connexion solidaires avec l'association EMMAUS CONNECT

Rapporteur : Yannick BOULARD

Le Vice-Président expose :

Préambule

Solidaire est un programme proposé par Emmaüs Connect, ayant pour objectif de permettre aux personnes en difficulté de développer leur potentiel numérique pour s'insérer dans notre société désormais connectée.

Ce programme est né d'un constat fort : les personnes qui ont le plus besoin des télécommunications sont aussi celles qui y ont le moins accès, ne pouvant bénéficier des offres les plus attractives ou ne pouvant tout simplement pas souscrire à une offre Internet personnelle si elles sont hébergées.

Ces inégalités sont d'autant plus problématiques qu'à l'heure du « tout numérique », les télécommunications sont devenues une nécessité quotidienne pour l'insertion et l'autonomie des personnes. Être connecté est un prérequis pour rester en contact avec ses proches, faire ses démarches ou chercher un emploi, les offres étant de plus en plus souvent accessibles sur Internet uniquement.

Le programme Connexions Solidaire repose sur trois piliers complémentaires :

1. Des offres à tarif solidaire ...

Les bénéficiaires du programme ont accès à des offres de téléphonie mobile et d'Internet à tarif solidaire pour une durée limitée (18 mois maximum).

Les dépenses mensuelles des bénéficiaires dans le cadre du programme sont plafonnées.

2. ...et un accompagnement personnalisé ...

Au-delà d'offres « coup de pouce », l'accompagnement permet d'aider les personnes à réduire durablement leurs dépenses via des informations, conseils et astuces. Connexions Solidaires propose également des ateliers collectifs thématiques, ainsi qu'un service de médiation sociale, afin de trouver des solutions amiables avec les opérateurs dans le cas de situations particulièrement critiques.

3. ... dans le cadre d'un accompagnement social

Les bénéficiaires du programme sont accompagnés par des structures partenaires.

Article 1 – Objet de la convention de partenariat

Emmaüs Connect et LE SIRD souhaitent donner la possibilité à l'ensemble des usagers de LA MIPE de bénéficier du programme Connexions Solidaires. La présente convention vise à définir les engagements réciproques des partenaires impliqués dans cette démarche, afin d'assurer la bonne mise en œuvre du projet.

Article 2 – Durée de la convention

La convention entrera en vigueur à compter de sa signature par les parties. Elle restera valable jusqu'à résiliation par l'une des deux parties.

Article 3 – Engagements d'Emmaüs Connect

Emmaüs Connect s'engage à :

- Présenter le programme à l'équipe de travailleurs sociaux de la MIPE.
- Accueillir tout usager de la MIPE sur présentation d'un bon Connexions Solidaires.
- Etablir un diagnostic complet de la situation de l'usager reçu en matière de télécommunications et juger des aspects du programme Connexions Solidaires pouvant lui être utile : accompagnement pédagogique et/ou offres de télécommunications.
- Lorsque cela est pertinent, donner accès aux offres de télécommunications Connexions Solidaires dans le respect du Contrat Bénéficiaire.
- Fournir à la MIPE les supports d'information à destination de ses usagers (a minima affiches et dépliants).
- Réaliser une réunion d'information auprès des usagers de la MIPE.
- Permettre à l'interlocuteur privilégié désigné par la MIPE de participer à une session de formation collective sur le sujet des télécommunications.

Article 4 – Engagements du SIRD

LE SIRD s'engage à :

- Désigner un interlocuteur privilégié « Connexions Solidaires » parmi les intervenants sociaux de la MIPE, qui suivra deux heures de formation sur les problématiques liées aux télécommunications et sur son rôle dans le partenariat
- Diffuser les supports d'information fournis par Emmaüs Connect auprès de ses usagers (a minima affiches et dépliants)
- Participer aux réunions de bilan organisées par Emmaüs Connect au moins une fois par an afin de partager les évolutions du projet et de chercher des moyens de l'améliorer.

Aucun engagement financier n'est demandé au SIRD. Les seules obligations à la charge de la collectivité sont celles listées ci-dessus.

Après débat,

Le Comité syndical

-DECIDE d'autoriser le Président du SIRD à signer la présente convention.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 13 Décembre 2013

Le Président,

Christian COIGNÉ





Convention de partenariat entre L'association Emmaüs Connect et le SIVOM DE LA RIVE GAUCHE DU DRAC

Entre

Le SIVOM DE LA RIVE GAUCHE DU DRAC (SIRD) représenté par

d'une part,

et

l'association EMMAÜS CONNECT – Fondateur Abbé Pierre,

Association de droit français régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, située au 6 rue Archereau 75019 Paris, représentée par **Bertrand Guigon**, agissant en qualité de Président, habilité par l'assemblée générale du 20 février 2013

d'autre part.

Préambule

Connexions Solidaire est un programme proposé par Emmaüs Connect, ayant pour objectif de permettre aux personnes en difficulté de développer leur potentiel numérique pour s'insérer dans notre société désormais connectée.

Ce programme est né d'un constat fort : les personnes qui ont le plus besoin des télécommunications sont aussi celles qui y ont le moins accès, ne pouvant bénéficier des offres les plus attractives ou ne pouvant tout simplement pas souscrire à une offre Internet personnelle si elles sont hébergées.

Ces inégalités sont d'autant plus problématiques qu'à l'heure du « tout numérique », les télécommunications sont devenues une nécessité quotidienne pour l'insertion et l'autonomie des personnes. Être connecté est un prérequis pour rester en contact avec ses proches, faire ses démarches ou chercher un emploi, les offres étant de plus en plus souvent accessibles sur Internet uniquement.

Le programme Connexions Solidaire repose sur trois piliers complémentaires :

1. Des offres à tarif solidaire ...

Les bénéficiaires du programme ont accès à des offres de téléphonie mobile et d'Internet à tarif solidaire pour une durée limitée (18 mois maximum).

Les dépenses mensuelles des bénéficiaires dans le cadre du programme sont plafonnées.

2. ...et un accompagnement personnalisé ...

Au-delà d'offres « coup de pouce », l'accompagnement permet d'aider les personnes à réduire durablement leurs dépenses via des informations, conseils et astuces. Connexions Solidaires propose également des ateliers collectifs thématiques, ainsi qu'un service de médiation sociale, afin de trouver des solutions amiables avec les opérateurs dans le cas de situations particulièrement critiques.

3. ... dans le cadre d'un accompagnement social

Les bénéficiaires du programme sont accompagnés par des structures partenaires.

Le SIRD et Emmaüs Connect se sont rapprochées afin de donner la possibilité à l'ensemble des usagers du SIRD de bénéficier du programme Connexions Solidaires.
--

Article 1 – Objet de la convention de partenariat

Emmaüs Connect et le SIRD souhaitent donner la possibilité à l'ensemble des usagers de le SIRD de bénéficier du programme Connexions Solidaires. La présente convention vise à définir les engagements réciproques des partenaires impliqués dans cette démarche, afin d'assurer la bonne mise en œuvre du projet.

Article 2 – Durée de la convention

La convention entrera en vigueur à compter de sa signature par les parties. Elle restera valable jusqu'à résiliation par l'une des deux parties.

Article 3 – Engagements d'Emmaüs Connect

Emmaüs Connect s'engage à :

- Présenter le programme à l'équipe de travailleurs sociaux du SIRD
- Accueillir tout usager de le SIRD sur présentation d'un bon Connexions Solidaires.
- Etablir un diagnostic complet de la situation de l'utilisateur reçu en matière de télécommunications et juger des aspects du programme Connexions Solidaires pouvant lui être utile : accompagnement pédagogique et/ou offres de télécommunications.
- Lorsque cela est pertinent, donner accès aux offres de télécommunications Connexions Solidaires dans le respect du Contrat Bénéficiaire.
- Fournir au SIRD, les supports d'information à destination de ses usagers (a minima affiches et dépliants).
- Réaliser une réunion d'information auprès des usagers du SIRD
- Permettre à l'interlocuteur privilégié désigné par le SIRD de participer à une session de formation collective sur le sujet des télécommunications.

Article 4 – Engagements du SIRD

Le SIRD s'engage à :

- Désigner un interlocuteur privilégié « Connexions Solidaires » parmi les intervenants sociaux de le SIRD qui suivra deux heures de formation sur les problématiques liées aux télécommunications et sur son rôle dans le partenariat
- Diffuser les supports d'information fournis par Emmaüs Connect auprès de ses usagers (a minima affiches et dépliants)
- Participer aux réunions de bilan organisées par Emmaüs Connect au moins une fois par an afin de partager les évolutions du projet et de chercher des moyens de l'améliorer.

A Seyssinet-Pariset

Pour le SIRD

Le Président

C. COIGNON



Pour Emmaüs Connect

Bertrand Guigon, Président